INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE TENUE LE 19 FÉVRIER 2026 À L'HÔTEL DE VILLE DE BOISBRIAND

SONT PRÉSENTS :

Madame Christine Beaudette, présidente
Madame Marie-Élaine Pitre, vice-présidente
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Michel Milette, délégué substitut
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Stéphanie Nantel, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant

EST ABSENT :

Monsieur Christian Charron, délégué

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Luc Larocque, directeur
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

2026-02-014 Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 01.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 23.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-015 Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
   - 3.1 Approbation – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2026;
4. Direction générale;
   - 4.1 Dépôt – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
   - 6.1 Liste des employés embauchés – Janvier 2026;
   - 6.2 Embauche temporaire – Conseillère aux affaires juridiques – Me Marie-Ève Frédéric, avocate;
   - 6.3 Promotion – Sergent-détective – M. Jonathan Chéron, matricule 221;
   - 6.4 Changement de statut – Policière auxiliaire à policière à l'essai – Mme Jade McHugh Thibault, matricule 1041;
7. Finances;
   - 7.1 Dépôt – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
   - 7.2 Dépôt – Liste mensuelle des chèques mis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Janvier 2026;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
    - 10.1 Nomination – Secrétaire corporative adjointe;
    - 10.2 Délégation – Responsable de l'accès à l'information – Modification du Comité sur l'accès;
    - 10.3 Engagement et autorisation de signature – Exemption de la prime d'assurance responsabilité professionnelle – Me Marie-Ève Frédéric, avocate;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
    - 11.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement – *Règlement d'emprunt no 8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile*
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2026-02-016 **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026**

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2026 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Michel Milette
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 22 janvier 2026 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2026-02-017

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 $ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des mois de novembre et décembre 2025 :

- Au cours des mois de novembre et décembre 2025, aucun contrat de gré à gré dont la valeur de situe entre 25 000 $ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public n'a été conclu et rapporté au Secrétariat corporatif.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

Formulaire Municipalex No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2026-02-018 **LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – JANVIER 2026**

Conformément à l'article 2.4 (Liste des personnes engagées) du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés en vertu du pouvoir délégué prévu à l'article 2.1 du même règlement doit être déposée, si possible, à l'assemblée ordinaire du conseil qui suit leur engagement.

Au cours du mois de janvier 2026, il n'y a eu aucune embauche d'employé(e)s temporaires.

6.2

2026-02-019 **EMBAUCHE TEMPORAIRE – CONSEILLÈRE AUX AFFAIRES JURIDIQUES – ME MARIE-ÈVE FRÉDÉRIC, AVOCATE**

CONSIDÉRANT l'annonce du congé de maternité de Me Elissa Iacobo, conseillère aux affaires juridiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler temporairement le poste de conseillère aux affaires juridiques;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne à ce poste;

VU les recommandations du comité de sélection d'embaucher temporairement Me Marie-Ève Frédéric, avocate, au poste ce conseillère aux affaires juridiques temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Michel Milette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'EMBAUCHER Me Marie-Ève Frédéric, avocate à titre de conseillère aux affaires juridiques temporaire et ce, rétroactivement au 2 février 2026;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées au *Répertoire des conditions de travail des cadres* en vigueur;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-140-01-142.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-03.

6.3

2026-02-020 **PROMOTION – SERGENT-DÉTECTIVE – M. JONATHAN CHÉRON, MATRICULE 221**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Philippe Legault, un poste régulier de sergent-détective est à combler;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, un concours a été tenu afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE, suivant le concours, la priorité d'attribution est en faveur de M. Jonathan Chéron;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la promotion de M. Jonathan Chéron au poste permanent de sergent-détective et ce, à compter du 1er mars 2026.

6.4

2026-02-021 **CHANGEMENT DE STATUT – POLICIÈRE AUXILIAIRE À POLICIÈRE À L'ESSAI – MME JADE MCHUGH-THIBAULT, MATRICULE 1041**

Formulaire Municipalisé No 4614-A-PS-O (FLA-764)

CONSIDÉRANT la nomination de M. Julien Steben au poste d'inspecteur, un poste de policier à l'essai est à combler;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche en vue du comblement de ce poste de policier à l'essai est en faveur de la policière auxiliaire ayant le plus d'ancienneté, soit Mme Jade MgHugh-Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Michel Milette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de Mme Jade McHugh-Thibault pour qu'elle soit dorénavant désignée comme policière à l'essai et ce, à compter au 22 février 2026.

7. <u>FINANCES</u>

7.1

2026-02-022 **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2026-02-023 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – JANVIER 2026**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de janvier 2026 totalisant un montant de 175 349,88 $.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

10.1

2026-02-024 **NOMINATION – SECRÉTAIRE CORPORATIVE ADJOINTE**

ATTENDU QUE la secrétaire corporative substitut, Me Elissa Iacobo, est présentement en congé de maternité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire corporatif adjoint pour la durée de l'absence de Me Iacobo, pour agir en cas d'absence de la secrétaire corporative;

Il est **PROPOSÉ** par Michel Milette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER Me Marie-Ève Frédéric, avocate et conseillère aux affaires juridiques, à titre de secrétaire corporative adjointe de la Régie.

QUE cette nomination soit effective jusqu'au retour de Me Iacobo.

10.2

2026-02-025 **DÉLÉGATION – RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION – MODIFICATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS**

ATTENDU QUE Me Elissa Iacobo, co-responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents, est présentement en congé de maternité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer temporairement un nouveau co-responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents en lieu et place de Me Iacobo;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT CE QUI PRÉCÈDE, ET conformément à la loi, le membre délégué agissant à la présidence de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville délègue les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents à Me Marie-Ève Frédéric, conseillère aux affaires juridiques, aux termes d'une délégation faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès »), telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;*

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution maintient la nomination de Me Mélanie Dinel à titre de co-responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents, tel que prévu à la résolution 2025-12-159;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre acte de l'ajout de Me Marie-Ève Frédéric sur le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le conseil d'administration prenne acte et autorise ladite délégation à Me Marie-Ève Frédéric;

QUE la présente résolution maintient la délégation à Me Mélanie Dinel à cet effet, conformément à la résolution 2025-12-159;

QUE le conseil d'administration prenne acte de l'ajout de Me Marie-Ève Frédéric à la composition du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Régie.

10.3

2026-02-026 **ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – EXEMPTION DE LA PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – ME MARIE-ÈVE FRÉDÉRIC, AVOCATE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a, à son service exclusif une avocate, soit Me Marie-Ève Frédéric;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour Me Frédéric, d'être exemptée de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et de la prime reliée;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, une déclaration adoptée par résolution du conseil est nécessaire aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;*

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Michel Milette

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la Régie se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Ève Frédéric, avocate, dans l'exercice de ses fonctions;

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, à titre de personne autorisée, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2026-02-027 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT – *RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 8 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU PARC AUTOMOBILE***

Madame Marie-Élaine Pitre, par la présente, donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une prochaine assemblée du conseil, le *Règlement no E-8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile* et dépose le projet de règlement.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-02-028 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR Mélanie D
CE 19 03 2026

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 26.**

Madame Christine Beaudette
Présidente

Me Mélanie Dinel
Secrétaire corporative